

Questions orales

Le ministre peut-il assurer aux Québécois et aux Québécoises que le gouvernement québécois sera consulté avant cette nomination importante?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie la question du député. Il y a deux éléments en cause. L'un, c'est la discussion actuelle avec mon collègue, le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales et M. Rémillard à propos de la question constitutionnelle et de toute la série d'options proposées lors de ces discussions, au cours desquelles tous les gouvernements provinciaux seront consultés également.

L'autre élément, c'est la nomination d'un nouveau juge pour la Cour suprême du Canada. Cela intéressera peut-être le député d'apprendre que j'ai déjà eu une conversation avec mon homologue provincial, M. Marx, à ce sujet. Nous n'apporterons toutefois aucun changement d'ordre constitutionnel en nous basant sur les précédents pour cette nomination, si c'est ce que le député veut savoir.

● (1450)

M. Robinson: Monsieur le Président, nous espérons qu'il ne s'agit pas d'une conversation du même genre que celle que le ministre a eue avec le procureur général du Manitoba avant de nommer Sterling Lyon.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Pourquoi ne pas calomnier de façon à ce que quelqu'un...

Une voix: Soyez gentil, Harvie.

M. le Président: Le député de Burnaby a la parole.

[Français]

ON DEMANDE SI UNE DEUXIÈME FEMME SERA NOMMÉE À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné qu'il n'y a qu'une femme membre de la Cour suprême du Canada, la très distinguée juge Bertha Wilson, et qu'il y a plusieurs juristes et juges québécoises qui sont bien qualifiées pour siéger à la Cour suprême, le ministre va-t-il nommer une deuxième femme à la Cour suprême du Canada?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le Nouveau parti démocratique fait fi des notions de justice et des principes les plus élémentaires pour s'en prendre à un membre de la magistrature. L'affaire est en cours, et je trouve ces questions malicieuses et absolument inadmissibles. Nous envisageons toute une série de candidats pour la Cour suprême du Canada. Nous examinons le cas de toutes les

personnes qui ont les qualités nécessaires pour être juge à la cour la plus importante du pays. Je suis particulièrement fier que la proportion de femmes juges ait augmenté depuis que je suis ministre de la Justice et le député le sait très bien. Je trouve que le rôle des femmes au sein de la magistrature...

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne suis pas d'accord.

M. Hnatyshyn: Le chef de l'opposition ne devrait pas intervenir. Le fait est qu'en nommant des femmes à des postes de magistrats et à d'autres postes importants, le gouvernement a créé un précédent. Nous comptons faire encore mieux.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

LES DROITS VERSÉS AUX COMPOSITEURS ET AUX ÉDITEURS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, très peu de Canadiens savent que chaque fois qu'une chanson est composée et enregistrée au Canada, la Loi sur le droit d'auteur oblige le compositeur à partager des droits de seulement 2c. la chanson avec son éditeur. Le Canada a les droits d'auteur les plus bas du monde. Ma question s'adresse à la ministre des Communications. Présentera-t-elle un simple projet de loi pour abolir ce plafond vétuste et démodé de 2c. pour que les auteurs-compositeurs et les éditeurs canadiens soient rémunérés convenablement pour leurs talents créateurs? Cela fait trop longtemps que le plafond est fixé à 2c.

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme la députée le sait et comme je le lui ai signalé au comité à plusieurs reprises, les modifications à la Loi sur le droit d'auteur seront présentées à la Chambre d'ici peu. J'espère que j'aurai l'appui de la députée et de son parti à ce moment-là.

Mme Finestone: Monsieur le Président, la ministre sait très bien que le comité a présenté deux rapports au sujet de cette disposition de la Loi et que ces deux rapports recommandaient l'abolition de l'article 19. En attendant, on ne peut pas vraiment parler de droits d'auteur pour les auteurs-compositeurs du Canada.

[Français]

ON DEMANDE SI LA MINISTRE PRÉSENTERA UN PROJET DE LOI VISANT À ABOLIR L'ARTICLE NÉFASTE AUX COMPOSITEURS DE MUSIQUE DANS LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Ma question s'adresse encore à la ministre. Est-ce que celle-ci a la volonté politique de présenter un projet de loi qui abolirait cet article néfaste à l'égard de ces compositeurs de musique dans la Loi sur le droit d'auteur? Deux cents, c'est honteux!